

SOMMAIRE (Suite)

des travaux publics et bâtiment à établir et à exploiter un dépôt mobile d'explosifs de 3ème catégorie, p. 53.

Arrêté du 6 décembre 1976 autorisant le laboratoire national des travaux publics et bâtiment à établir et à exploiter un dépôt mobile de détonateurs de 3ème catégorie (n° 1 D), p. 54.

MINISTERE DU TOURISME

Arrêté du 27 novembre 1976 fixant la composition de la commission paritaire du corps des contrôleurs du tourisme, p. 54.

MINISTERE DES ANCIENS MOUDJAHIDINE

Arrêté du 8 décembre 1976 portant délégation de signature au directeur des affaires générales, p. 54.

Arrêté du 8 décembre 1976 portant délégation de signature à un inspecteur général, p. 55.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté interministériel du 23 juin 1976 portant organisation administrative du centre national de médecine du sport, p. 55.

Arrêté du 7 septembre 1976 portant délégation de signature au directeur de la jeunesse, p. 56.

Arrêté du 7 septembre 1976 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale, p. 56.

Arrêté du 7 septembre 1976 portant délégation de signature au directeur de l'équipement et de la programmation, p. 56.

Arrêtés du 7 septembre 1976 portant délégation de signature à des sous-directeurs, p. 57.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HYDRAULIQUE

Arrêté interministériel du 10 janvier 1977 portant organisation et ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'ingénieurs de l'Etat de l'hydraulique, p. 57.

Arrêté interministériel du 10 janvier 1977 portant organisation et ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs d'application de l'hydraulique, p. 58.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 59.

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Décret n° 76-200 du 29 décembre 1976 portant ratification de l'accord entre la République algérienne démocratique et populaire et la République fédérale d'Allemagne, relatif au transport aérien, signé à Bonn le 6 mai 1976.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment son article 152 ;

Vu l'accord entre la République algérienne démocratique

et populaire et la République fédérale d'Allemagne, relatif au transport aérien, signé à Bonn le 6 mai 1976 ;

Décrète :

Article 1er. — Est ratifié l'accord entre la République algérienne démocratique et populaire et la République fédérale d'Allemagne, relatif au transport aérien, signé à Bonn le 6 mai 1976.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 décembre 1976.

Houari BOUMEDIENE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 29 décembre 1976 portant nomination du directeur général de l'office national des substances explosives (ONEX).

Par décret du 29 décembre 1976, M. Derradji Zaïgouche est nommé directeur général de l'office national des substances explosives « ONEX ».

Ledit décret prend effet à compter du 1^{er} janvier 1977.

Par arrêté du 12 juillet 1976, M. Mohamed Belkacem Rabah est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 12 juillet 1976, M. Ammar Belkadi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 12 juillet 1976, Melle Fatima Aïssani est nommée en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affectée au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressée dans ses fonctions.

Par arrêté du 12 juillet 1976, M. Ibnou Zahir Bessa est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère d'Etat chargé des transports.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés des 2, 12, 14 et 15 juillet, 9, 10, 11, 12 et 28 août, 12, 19, 28 et 30 septembre et 5 octobre 1976 portant mouvement dans le corps des administrateurs.

Par arrêté du 2 juillet 1976, M. Amar Benslama est reclassé dans le corps des administrateurs, aux 2ème et 3ème échelons, indices 345 et 370, et conserve, au 31 décembre 1975, un reliquat de 1 an et 6 mois.